



## INITIATION AU RISQUE INCENDIE

½ journée

PREVENTION INCENDIE

Le participant sera capable de réagir face à un feu naissant. Il mettra en application ses compétences en agissant efficacement et rapidement sur un départ de feu dans le cadre du travail et en alertant les secours adaptés conformément aux règles de sécurité de l'entreprise.

**Durée : 3 heures**

(½ journée)

**Nombre de candidats : 2 à 12 personnes**

*Au-delà, une formation supplémentaire est nécessaire.*

**Pré requis : Parler Français**

### Programme de la formation et compétences intermédiaires

- Théorie sur la **naissance et le développement d'un incendie.**
  - ~ Causes et conséquences d'un incendie
  - ~ Naissance et modes de propagation du feu.
  - ~ L'alerte des services de secours.
  - ~ Eléments et mesures de prévention incendie dans la structure.
- Connaissances de base sur les **moyens de lutte contre l'incendie** de l'entreprise.
  - ~ Les agents extincteurs.
  - ~ Description des extincteurs et des autres moyens d'extinction (RIA, Sprinklers ...).
  - ~ Principes généraux d'évacuation.
- Brève démonstration de la manipulation d'un extincteur à eau pulvérisée à l'air libre possible, **sur demande.**

### Public visé, législation et préconisations

- Tout public, à partir de 16 ans.
- Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti de votre structure.
- Obligations et préconisations : article L.231-3-1, Art. R.4227-39 du code du travail, CTR.6 APSAD.

### Adaptation à l'entreprise

- Programme modulable en fonction des risques d'incendie de l'entreprise.
- Conseils et visite préalable de l'établissement possibles, **sur demande.**

### Formalités administratives

- ~ Attestation de formation et de présence remis à chaque participant.
- ~ Feuilles de présence et d'émargement.
- ~ Evaluation de la formation par les participants transmis à vos services.
- ~ Support de cours remis à chaque stagiaire en fin de formation.

**Animateur** : 1 formateur, sapeur-pompier expérimenté et en activité.

**Pédagogie** active et participative.

**Evaluation** : Formative (au long du stage).

**Recyclage** : Conseillé chaque année par l'assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages - APSAD.

**Mention réglementaire apposée sur le registre de sécurité de l'établissement.**

